



*Section fondamentale
Athénée Royal du Condroz
« Jules Delot »
13, Rue Bellaire - 5370 Havelange
Direction : Madame Ch. PODLECKI
Tél : 083/23.24.25 - GSM : 0474/83.43.21
Fax : 083/23.24.28
www.arcondroz.be*



PROJET D'ACCUEIL



Projet d'accueil

L'enfant obligé de vivre une partie de la journée hors cadre familial et hors temps scolaire doit pouvoir bénéficier de conditions d'accueil de qualité prenant en compte la multiplicité de ses besoins. Dans la vie d'une école, les temps d'accueil extrascolaire ne peuvent être pris comme des périodes à part mais bien comme des moments faisant partie intégrante de l'organisation. L'accueil proposé en garderie est tout aussi important que celui développé en classe.

Il y a donc nécessité d'instaurer un continuum, une collaboration, un suivi entre le milieu scolaire et le milieu extrascolaire.

C'est l'objectif que nous poursuivons à l'Athénée Royal du Condroz au travers du projet d'accueil.

→ Type d'accueil organisé: il s'agit d'un accueil extrascolaire, c'est-à-dire un accueil hors temps de classe. Cet accueil extrascolaire est intégré dans un programme CLE.

→ Personne responsable et de contact:

Ch. PODLECKI, directrice de la section fondamentale de l'Athénée Royal du Condroz

→ Lieu d'accueil, coordonnées et spécificités :

° **Implantation « Symphorine »** rue Bellaire, 13 5370 Havelange (083/23.24.25)

(Rq : l'ancien projet d'accueil mentionnait « Les Spirous » comme nom du lieu d'accueil. Mais en 2007 l'implantation a été rebaptisée « Symphorine ». A cette époque aussi, le n°8 de l'adresse de la rue Bellaire est devenu le n°13).

Dès le 1^{er} septembre 2011, à la même adresse, l'école et par conséquent l'accueil extrascolaire s'installeront dans de nouveaux locaux. Un espace spécifique est prévu pour ce temps d'accueil extrascolaire. D'une part, les enfants pourront disposer d'un préau confortable où des jeux psychomoteurs pourront être organisés, d'autre part, dans un local contigu à celui-ci, un espace sera réservé à des jeux plus calmes (jeux de société, TV, bricolage, jeux de rôle (poupées, garage, ferme ...).

Les enfants pourront déguster leur goûter dans un endroit approprié. Il est à noter que des toilettes adaptées se trouvent à proximité des espaces réservés à l'accueil.

A l'extérieur, dans un avenir le plus proche possible, un espace jeux (modules) sera installé. Une clôture de sécurité délimitera le terrain de jeux et permettra une surveillance en toute sécurité.

→ Horaire:

7h30 – 8h30

15h30 – 17h30 (flexibilité selon la demande)

→ Tarif:

0,50 € par demi-heure (toute demi-heure entamée doit être payée). Pour les familles de trois enfants ou plus, gratuité pour **un enfant**.

→ Encadrement:

dès 16h00 (heure à laquelle la surveillance n'est plus exercée par les enseignants)

une surveillante est présente pour ± 15 enfants.

→ Qualification du personnel:

La qualification mais aussi les qualités professionnelles des personnes destinées à encadrer les enfants doivent être autant que possible un critère déterminant dans le choix des candidats. Lors de l'embauche du personnel, l'accent est mis sur les exigences et qualités suivantes :

- contact humain avec autrui,
- motivation par rapport au travail,
- respect d'autrui,
- langage et tenue corrects,
- discrétion.

A Symphorine, la personne qui encadre les enfants est une personne pensionnée.

C'est elle qui assure les garderies du matin, du midi et du soir. Pour les parents, elle est vraiment la personne qui fait le lien entre l'école et la famille.

Nous veillons à ce qu'elle participe autant que faire se peut à des formations en rapport avec son travail (formations organisées par les responsables de l'accueil extrascolaire).

De façon concrète, les objectifs fixés par le code de qualité sont poursuivis au travers de ce qui suit :

° de façon générale

.....

Sur base de quelques grandes priorités :

- 1) éviter toute discrimination tant raciale, que physique, que sociale.
Nous accueillons :
 - des enfants d'origine étrangère
 - des enfants avec des différences physiques (léger handicap)
 - des enfants de milieux sociaux très diversifiés mais qui trouvent tous leur place dans l'établissement,
- 2) développer le respect, la politesse, la discipline. Toute l'équipe, direction-enseignants-surveillants, est soucieuse de mettre l'accent sur ces valeurs essentielles,
- 3) mettre l'enfant dans un environnement sécurisant et valorisant.
Les parents déposent parfois les enfants tôt et les reprennent tard pour des raisons professionnelles.
=> Nécessité pour les plus petits d'être accueillis dans un lieu où ils peuvent prendre le matin, le temps de s'éveiller au calme, de déjeuner, de faire un câlin avant de démarrer la journée et fin de journée, de goûter (la surveillante « remplace » un peu la maman).

- => Nécessité de faire évoluer les enfants dans une ambiance valorisante permettant le développement de la confiance en soi (les grands aident les petits, la surveillante confie des responsabilités de rangement, de supervision d'activités ...),
- 4) mettre en place l'autonomie, la socialisation.
=> Lors des activités les enfants apprennent à travailler côte à côte, à partager le matériel, à se débrouiller pour mener une tâche à bien, à être conciliants,
- 5) permettre à l'enfant d'alterner les activités imposées (bricolage, narration d'histoire, psychomotricité ...) et les moments de jeux libres. La journée scolaire étant déjà jalonnée d'obligations, il est important que l'enfant puisse s'occuper à certains moments librement, sans contrainte, comme il le ferait à la maison.

° de façon spécifique :

- des réunions avec la surveillante ont lieu régulièrement lorsque la direction se trouve sur l'implantation. Ces réunions permettent de tirer des bilans ou de réajuster certaines pratiques, de partager des expériences vécues, de discuter des problèmes rencontrés, de chercher des solutions,
- la surveillante est interpellée régulièrement par rapport au matériel dont elle a besoin pour mener à bien les garderies,
- dès le 1^{er} septembre l'accueil extrascolaire se déroulera dans un espace qui lui est réservé et qui sera le plus confortable possible (aménagement d'un coin goûter, mise en place d'un espace bricolage, aménagement de coins jeux, réalisation d'espaces extérieurs pour la psychomotricité (modules)),
- la surveillante a la charge de prévoir autant que possible des activités et non de jouer un simple rôle de «gardienne»,
- la surveillante a pour mission de faire le lien entre école et famille : c'est par elle que passent les infos à transmettre aux parents,
- la surveillante est conviée à suivre des formations lorsque celles-ci se présentent.

Règlement d'ordre intérieur : accueil extrascolaire

Remarque préalable

Les garderies étant un service mis à la disposition des enfants et de leurs parents dans le but de veiller au bien-être des premiers et de faciliter l'organisation familiale et professionnelle des deuxièmes, la direction se réserve le droit d'exclure de ce lieu tout élève ne respectant pas les règles établies.

Le projet d'accueil peut être obtenu sur demande auprès de la direction.

Règlement

1. Horaires :

7h30 – 8h30

15h30 – 17h30 (flexibilité selon la demande)

2. Tarifs :

° 0,50 € par demi-heure, toute demi-heure entamée est à payer

° la garde pour le 3^{ème} enfant est gratuite

° le paiement doit être effectué au plus tard pour le dernier jour du mois

3. Si retard pour la reprise des enfants :

° la surveillante doit être prévenue le plus tôt possible

-0488/22.93.99

-0474/83.43.21 (Mme Podlecki)

° si les retards sont récurrents, un paiement supplémentaire de 0,50 € sera réclamé par tranche horaire de 15 minutes

4. Comportement des élèves :

Tout mauvais comportement récurrent (violence, grossièreté, vol, dégradation du matériel, manque de respect à l'égard du personnel surveillant ...) conduira l'élève à l'exclusion temporaire ou définitive de la garderie.

5. Respect du matériel :

Le matériel dégradé volontairement par un enfant sera réparé ou remplacé aux frais des parents.

6. Attestations fiscales : Elles sont remises par le surveillant en temps opportun.

Talon de récépissé

Je soussigné(e) :

père, mère, tuteur, tutrice,*

responsable de :

classe de : année (primaire / maternel *)

déclare avoir reçu et pris connaissance du règlement d'ordre intérieur des garderies et m'engage à le respecter.

* Biffer la (les) mention(s) inutile(s)

Date et signature :